

ICANN69 | Journées de séances communautaires – Réunion conjointe : Le Conseil d'administration de l'ICANN et le conseil de la GNSO
Mardi 13 octobre 2020 – 12h00 à 13h30 CEST

FRANCO CARRASCO :

La séance va commencer. Merci de lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à la séance de réunion entre le Conseil d'Administration de l'ICANN et conseil de la GNSO. Je suis Franco Carrasco et je vais être le gestionnaire de la participation à distance pour cette séance.

Veillez noter que la séance sera enregistrée et qu'elle est régie par les normes de conduites requises par l'ICANN et sera faite en format webinaire. Nous avons les membres de la GNSO et du Conseil d'Administration en tant que panelistes.

Si vous voulez parler, pour les panelistes, vous devez lever la main sur Zoom. Tous les panelistes auront la possibilité d'activer leur micro. Avant de parler, assurez-vous que tous vos autres dispositifs sont sur muet. Dites votre nom pour les enregistrements.

Sachez que nous allons uniquement lire les questions qui seront soumises à travers la fenêtre Questions et réponses. Cette séance inclut la transcription en direct. Vous pouvez trouver le lien sur le chat de Zoom. Le service d'interprétation simultanée pour cette séance est disponible en arabe, russe, français, chinois et espagnol via Zoom et la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

plateforme d'interprétation simultanée à distance de Congress Rental Network. Si vous souhaitez accéder à ce service, vous devez télécharger l'application Congress Rental Network.

Tous les messages envoyés par les panelistes pourront être vus par le reste des participants et cela est marqué dans le menu déroulant que vous trouvez à la fin de la fenêtre du chat.

Sachez également que la séance est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN.

Maintenant, je vais passer la parole à Maarten Botterman, président du Conseil d'Administration de l'ICANN.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Franco. Et nous savons qu'il s'agit de la matinée dans la ville d'Hambourg.

Bonjour à tous, que ce soit le matin, le soir ou la nuit pour vous, où que vous soyez. Nous savons que pour certains d'entre vous, cette séance se déroule au milieu de la nuit et surtout dans certains pays. Nous savons que cette interaction est utile pour nous et il faut essayer de faire en sorte que tout le monde puisse participer dans les différents fuseaux horaires. Les avantages, c'est que vous ne devez pas quitter la maison pour participer et qu'il ne faut pas voyager. Les circonstances nous obligent à tenir cette séance comme cela et essayons d'en profiter un maximum.

Il s'agit de notre réunion avec le conseil de la GNSO, qui sera suivie par une séance publique pendant le forum public. Ces séances sont très importantes pour nous car elles nous permettent d'explorer des problèmes communs. Et comme Franco l'a dit, le chat est ouvert mais nous allons lire uniquement les questions qui seront posées dans la fenêtre de questions et réponses.

Je suis ravi d'être là. Merci d'avoir partagé un certain nombre de questions à l'avance avec nous. Et nous sommes ouverts aux débats et aux discussions, comme d'habitude.

Une question qui tient à cœur le Conseil d'Administration, c'est le renforcement du modèle multipartite et les aspects liés à cette initiative d'amélioration.

KEITH DRAZEK :

Je suis ravi de vous voir également. Bonjour à tous. Soyez les bienvenus à cette séance conjointe entre le conseil de la GNSO et le Conseil d'Administration de l'ICANN dans le cadre de l'ICANN69.

Comme Maarten l'a dit, nous allons aborder un certain nombre de questions que nous avons partagées avec le Conseil en avance.

Je tiens à rappeler que le conseil de la GNSO apprécie énormément le temps consacré par le Conseil d'Administration et l'engagement du Conseil pour aborder ces questions que nous avons partagées. Cela a une énorme valeur pour nous et ces discussions sont toujours très riches.

Comme vous allez le voir sur l'ordre du jour, il y a plusieurs questions qui sont intéressantes, autant pour nous que pour le Conseil d'Administration de l'ICANN, à savoir le développement des gTLD. Le dialogue que nous avons et que nous devons avoir est très important et encore plus important, peut-être maintenant plus qu'avant en raison de la nature virtuelle de nos échanges. Donc ces débats et ces discussions sont essentiels pour que l'ICANN puisse continuer à opérer de manière correcte.

Et maintenant, je vais passer au premier point de notre ordre du jour, à savoir le renforcement de l'efficacité du modèle multipartite. C'est l'un des points importants pour nous. Donc je passe la parole pour aborder cette première question de l'ordre du jour.

MAARTEN BOTTERMAN :

Merci beaucoup Keith. Oui, nous apprécions tout ce que la GNSO a fait. Nous pensons aux différentes séances qui ont eu lieu avant et qui ont contribué à faire avancer cette question, y compris par le biais de PDP et du manuel du consensus qui a été mis au point.

Il y a d'autres choses à faire, comme par exemple la priorité des différentes recommandations de l'ATRT. Nous sommes très intéressés à entendre de votre part quelles sont les prochaines étapes par rapport à cette question.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Maarten. Aujourd'hui, je vais m'appuyer sur les vice-présidents du conseil de la GNSO, Pam Little et Rafik Dammak. Et je leur demande de bien vouloir participer à cette discussion. Mais avant de demander à Rafik de nous parler un petit peu du EPDP, je tiens à remercier Maarten d'avoir rejoint le webinaire que nous avons organisé la semaine dernière.

Au cours de ces deux dernières années, la question du renforcement du modèle multipartite a été au cœur des débats de la communauté. Cela est né d'une initiative lancée en 2019 pendant la réunion de Kobe afin de mettre en œuvre certaines réformes suggérées.

La GNSO a entamé un processus qui a duré deux ou trois ans pour identifier les améliorations potentielles que l'on pourrait introduire à la gestion du processus multipartite pour essayer de mettre au point des outils qui nous permettent de mieux travailler, d'améliorer le travail et les résultats des groupes PDP pour qu'ils soient plus efficaces et plus efficaces. Ce sont des sujets qui sont interdépendants.

Comme Maarten l'a dit, il y a d'autres dépendances ou d'autres sujets qui sont interdépendants avec le rapport de l'ATRT3. Et de manière générale, puisqu'on parle des priorités et des budgets, c'est un aspect qui est tenu à cœur par le conseil de la GNSO. Et j'espère qu'à la fin de l'AGM, ce conseil pourra arriver à certaines conclusions là-dessus.

Je ne sais pas si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose par rapport à ce point ou toute autre réaction par rapport à ce point ? Merci.

RAFIK DAMMAK :

Merci Keith. Je voudrais ajouter un élément.

En septembre, l'idée n'était pas de présenter à nouveau les recommandations ou les améliorations, mais plutôt de voir quels étaient les produits du travail qui avait été réalisé et voir comment ces produits avaient été déployés ou appliqués. Nous pouvons nous attendre à ce que le reste de ces produits du travail qui a été réalisé sera utilisé lorsque de nouveaux PDP seront lancés. Il s'agira d'une espèce de boîte à outils qui pourrait être utilisée par les nouveaux PDP qui seront lancés en cas de besoin. Voilà ce à quoi je pense l'on peut s'attendre dans l'avenir.

On passe de présenter les recommandations à une autre phase où l'on indique plutôt comment ces recommandations ont été appliquées et où on envisage comment cela pourrait être appliqué dans le futur, et quelles sont les prochaines étapes pour continuer le processus d'amélioration.

Cela est prévu. Et après avoir mené cette révision de l'efficacité, nous devons évaluer si l'utilisation qui en a été faite a été productive et ensuite, on procédera à inclure ces sous-produits du travail. Je pense qu'il y aura encore davantage de discussions par rapport aux aspects qui pourront être améliorés, notamment en termes de priorités étant donné que la GNSO applique également la nouvelle démarche PDP 3.0. Nous savons que la question des priorités est une question clé.

Merci beaucoup.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup. Nous allons revenir à vous dans quelques minutes.

Mais je pense que dans cette année calendaire, la GNSO travaille avec les personnes de l'ICANN chargées des politiques pour essayer de définir les étapes à venir pour améliorer les mécanismes de suivi afin que l'on puisse mieux prévoir le travail à venir. Nous devons voir où l'on peut caser le travail à venir, quels seront les fonds qui seront attribués. Nous devons être sûrs de bien comprendre quelles sont les dépendances de ce travail.

Ce sont des composantes essentielles pour pouvoir mieux gérer le modèle multipartite et faire en sorte que ce modèle puisse donner lieu à des résultats dans le cadre des PDP pour que ce modèle soit efficace et efficient. Si nous n'avons pas une visibilité appropriée et que nous ne pouvons pas programmer la gestion de ces programmes, tout cela devient plus difficile. Il est donc très important que le conseil de la GNOS puisse faire avancer ce travail pour avoir une meilleure visibilité de ce qui va venir. Je voulais tout juste noter cela.

Maarten, je vais vous repasser la parole pour voir si vous avez d'autres réflexions, d'autres pistes que nous puissions suivre, des recommandations, bien entendu sachant que le rapport ATRT3 qui travaille sur les priorités est bien pris en compte. Il y a beaucoup d'éléments qui ont lieu en même temps.

MAARTEN BOTTERMAN : Tout à fait. Nous savons au Conseil d'Administration que ce sont des éléments qu'il faut coordonner. Mandla et Matthew ont pris l'initiative de gérer cette coordination. Donc on sera en contact avec Keith et avec Rafik.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten. Je vais faire quelques commentaires, puis je vais passer la parole à Mandla.

Il n'y a aucun doute, et merci Rafik, qu'il y a tout un ensemble d'outils que nous avons vu apparaître au cours des mois. Et il faut penser au contexte spécifique dans lequel se développe ce modèle multipartite.

Pour le mettre dans un contexte plus large, la question de la priorité est essentielle. Nous avons mené une consultation publique. Nous apprécions les commentaires qui ont été partagés. Nous sommes en train d'analyser tous ces commentaires et nous envisageons la phase de mise en œuvre.

Ce qui est clair, c'est qu'il y a énormément d'éléments dans ce panier pour pouvoir améliorer l'efficacité de ce modèle multipartite. Mandla et moi avons donc dirigé un petit peu le travail qui se fait sur les priorités et nous analysons dans ce contexte comment nous pouvons ajouter des bénéfices dans ce travail.

En même temps, nous devons mener un mécanisme d'évaluation pour pouvoir évaluer l'efficacité de ce modèle multipartite tout en envisageant également les priorités qui s'imposent à nous. Nous

allons donc essayer d'évaluer tout cela pour être à même d'arriver à un accord sur ce que nous allons pouvoir réaliser ou pas.

Ensuite, un élément important, c'est le département de planification qui est dirigé maintenant par Xavier et qui fait un travail qui est en lien avec le nôtre. Je pense que ce sera important pour l'établissement de priorités.

Quand on analyse un peu le travail que nous avons fait sur lequel nous nous penchons, nous voyons qu'il s'encadre dans un travail plus large, et il y a les recommandations de l'ATRT3. Nous avons toute une quantité de recommandations et de résultats qui sont attendus. Tout cela dans son ensemble doit être analysé dans ce contexte plus large. Mais tout cela également a un même objectif, à savoir l'amélioration ou le renforcement de l'efficacité du modèle multipartite.

Je voulais tout simplement mettre cela en contexte. Nous avons des éléments dans ce modèle multipartite qui doivent faire l'objet d'un établissement de priorités et d'un cadrage. Donc nous allons poursuivre le travail là-dessus.

Je ne sais pas si quelqu'un veut ajouter autre chose ?

MANDLA MSIMANG :

Non, je pense que vous avez tout couvert de manière suffisante. Nous allons avoir d'autres projets dans d'autres pistes de travail. Et j'essaie de voir où il y a des fossés qui se sont creusés ou des manques au niveau de l'efficacité. Nous essayons de définir des processus et des

les améliorer. Au niveau de l'ATRT3, comme vous l'avez mentionné, je pense qu'il y a peut-être un petit peu plus à faire encore au niveau des processus, mais je crois que Matthew a bien mis cela en contexte.

MATTHEW SHEARS : Nous vous redonnons la parole, Keith.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup, très utile.

Maarten, vous voulez dire quelque chose ou un autre conseiller veut prendre la parole ?

MAARTEN BOTTERMAN : Levez la main si vous avez des remarques, suggestions à effectuer. Moi, je veux que ce soit un dialogue tout à fait ouvert et libre. Et je vous invite donc à poser les questions que vous pourriez avoir pour qui que ce soit.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup Maarten.

Pour les conseillers de la GNSO, n'hésitez pas à prendre la parole et à indiquer votre nom pour prendre la parole.

Je sais qu'un autre thème sur lequel s'est concentré le conseil de la GNSO, en plus de l'évolution du modèle multipartite, c'est la mise en œuvre de la piste de travail 2 à la suite de la transition IANA. Tout cela

est en rapport, il y a des points qui se chevauchent. Je crois que si vous avez des questions ou des préoccupations à ce niveau, n'hésitez pas à les exprimer. Je ne vois pas de main levée pour le moment sur l'évolution du modèle multipartite. Donc peut-être que nous pouvons avancer et s'il y a des questions de suivi, nous pourrions les gérer à la suite de la réunion. Mais avançons dans notre ordre du jour.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Vous pouvez donc peut-être nous donner une mise à jour.

AVRI DORIA : La piste de travail 2, il y a beaucoup de travail qui a été effectué à ce niveau mais ce n'est pas encore très visible. Ce sera beaucoup plus visible avec la piste de travail 2 bientôt. Il y a beaucoup d'attentes au niveau du budget et une fois que le budget sera conclu, que les variantes budgétaires seront mieux connues, il y aura plus de visibilité.

Avec la piste de travail 2, il y a beaucoup plus de coopération entre les SO et les AC et le Conseil d'Administration pour s'assurer que tout le travail est effectué par les participants, qu'il y ait une forte acceptation et qu'il y ait ensuite une mise en œuvre des décisions qui sont prises. Donc le travail avance et nous travaillons à cette réorganisation. Donc je serai très heureuse de voir ces progrès. Je suis optimiste à ce niveau.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Avri, c'est très encourageant d'entendre cela. La piste de travail 2 et sa mise en œuvre sont extrêmement importantes. Il ne faut pas travailler en silo pour atteindre les objectifs.

La communauté se concentre sur ces points de la piste de travail 2 qui l'intéressent particulièrement. Il y a beaucoup de recommandations qui arrivent au niveau de l'ATRT3 notamment. Et comme je l'ai dit auparavant, il y a beaucoup d'éléments qui rentrent en ligne de compte. Mais je crois que la communauté reconnaît que la piste de travail 2 est extrêmement importante parce qu'il y a des éléments de la responsabilité, de la transparence à la suite de la transition IANA. Donc cela rentre dans notre discussion plus large sur l'évolution du modèle multipartite.

Je vois une main levée. James.

JAMES GANNON :

Je voulais dire qu'on a commencé une petite équipe également avec Mary et on est en train de mettre en œuvre des éléments de la piste de travail 2 et c'est très bien d'avoir un rapport là-dessus.

Vous savez, on essaie de savoir qui est responsable de la mise en œuvre de chaque recommandation et c'était très intéressant pour moi de voir comment le travail est effectué par les SO et les AC. On va donc avancer sur cette piste de travail 2, on va essayer de convaincre tout le monde du bien fondé des décisions. On travaille étroitement avec le personnel également. On donne les perspectives d'une communauté et c'est le personnel qui nous aide beaucoup à avancer. Et cela

dépasse parfois un petit peu les limites de l'organisation. Cela montre bien que nous avançons et que nous réglons des problèmes importants.

KEITH DRAZEK : Allez-y Avri.

AVRI DORIA : Oui, j'essayais de lever la main.

Je crois que ce que je voulais souligner, c'est que nous pouvons faire mieux peut-être au niveau des rapports et toujours améliorer notre transparence parce qu'en effet, le personnel travaille à certains points et il faut apporter plus de visibilité avec les outils que nous avons maintenant pour effectuer des rapports et pour que tous nos éléments soient suivis de très près et pour que l'on voit véritablement qu'il se passe quelque chose, que l'on fait des progrès. Il faut que ce soit visible et que ce puisse être suivi de près.

KEITH DRAZEK : Merci Avri.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup.

Je crois que se concentrer sur la transparence et être beaucoup plus clair au niveau de tout ce que l'on fait, je crois que c'est une bonne

chose. Donc je suis content que cette importance soit notée. Merci beaucoup pour cette question, James.

KEITH DRAZEK :

Je crois qu'on peut avancer au prochain point à l'ordre du jour.

Je vais prendre cette opportunité pour des questions administrative et rappeler à tout le monde qu'il faut bien indiquer votre nom en entier lorsque vous parlez et veuillez parler lentement et clairement parce que nous avons à la fois la transcription et l'interprétation. Donc indiquez votre nom s'il vous plaît et parlez lentement et clairement. Je m'appelle Keith, une nouvelle fois.

MAARTEN BOTTERMAN :

Je suis exempt de cette règle, mais je suis Maarten Botterman.

KEITH DRAZEK :

On avance, donc on va passer à la diapositive suivante.

Je peux présenter cela. Il y a certains points proposés par le conseil de la GNSO. Ce sont des conversations préliminaires sur trois thèmes que vous avez ici à l'écran.

Les recommandations de la phase 2 du EPDP. Le conseil de la GNSO a approuvé le 24 septembre des recommandations de la phase 2 du EPDP liée au SSAD, ce processus normalisé.

Le conseil de la GNSO veut également parler au Conseil d'Administration de l'analyse coûts-bénéfices en rapport avec ces recommandations. Nous avons noté les différents commentaires, nous avons reçu de nombreux commentaires des groupes d'utilisateurs qui demanderont peut-être l'accès ou qui utiliseront le SSAD, ce système normalisé d'accès et de divulgation, pour avoir accès à des données.

Donc la question qui se posait, c'est quels seront les coûts projetés que nous envisageons? Est-ce qu'on aura un retour sur l'investissement? Je crois que nous avons des recommandations finales qui vont être délivrées au Conseil d'Administration à la suite de la réunion du 21 octobre. Et je crois qu'à un moment à l'avenir, il faudra que cela se fasse. Ce n'est pas aujourd'hui que cela va se faire puisque vous n'avez pas encore reçu toutes les recommandations de manière formelle, mais nous voulions simplement vous indiquer que c'est un thème intéressant pour le conseil de la GNSO et pour le Conseil d'Administration. Et je crois qu'il est important d'avoir un dialogue avec vous à ce niveau en rapport avec la recommandation sur ce système normalisé d'accès et de divulgation.

J'aimerais voir s'il y a des commentaires de Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Exactement, il y a eu la planification sur la spécification temporaire et ce travail nous a aidés à organiser un petit peu nos interactions. Je

vais donc demander à Becky qui a suivi cette question de bien vouloir prendre la parole. Becky s'il vous plaît.

BECKY BARR :

Bonjour à tous. Bonne soirée, bonne nuit. Je suis Becky Burr pour les enregistrements. Merci beaucoup Keith d'avoir présenté ces sujets de discussion.

Pour ce qui est de l'analyse coûts-bénéfices, le conseil de la GNSO a adopté les recommandations de l'étape 2 du EPDP, il les a soumis pour examen au Conseil d'Administration. Et nous espérons comprendre précisément ce que le conseil souhaiterait obtenir avec cette analyse coûts-bénéfices.

Il y a un travail en cours par rapport à la conception du système et nous espérons pouvoir mieux comprendre ce qu'il faudra pour pouvoir mettre en œuvre cette recommandation. Il semblerait que ce soit un prérequis pour pouvoir comprendre quelles sont les contraintes au niveau du temps ou autres et bien sûr, quels en sont les bénéfices. Donc il y a un travail qui doit encore être réalisé, donc un travail avec le conseil à suivre par rapport à cela.

Pour ce qui est des recommandations dites des priorités 2, nous avons compris que les conseillers se penchent sur certaines questions par rapport à cela et nous aimerions en savoir un peu plus pour notamment savoir comment nous pouvons progresser par rapport à ces questions qui restent encore en suspens.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Becky.

Par rapport au premier point par rapport à l'analyse coûts-bénéfices, juste pour revenir un petit peu en arrière, le travail du EPDP a donné lieu à des estimations très préliminaires par rapport au coûts que cela représenterait, la mise en œuvre de ce système SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation de données gTLD non publiques. Ces recommandations nous font penser qu'il pourrait y avoir une différence entre ce qu'on a pu estimer et le coût réel. Et cela pourrait avoir des implications.

L'organisation ICANN s'occupe de la conception et nous sommes en dialogue permanent avec eux et nous comprenons tout à fait les implications des coûts que représentent ces recommandations.

BECKY BURR :

Juste pour bien comprendre, les projections initiales étaient très préliminaires et elles se basaient sur un travail politique qui n'était pas encore complet. Maintenant, nous commençons à mieux comprendre les implications. Et bien sûr, il y a d'autres problématiques qui ont vu le jour et auxquelles on doit répondre, par exemple quel serait le moyen qu'on utiliserait pour que les transferts de données puissent être protégés. Dans le contexte du RGPD, ces transferts de données sont devenus plus compliqués, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel. Donc il faut être en communication par rapport à ces problématiques.

MAARTEN BOTTERMAN : Göran, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

GÖRAN MARBY : Becky a justement dit ce que je voulais dire.

Tout à fait, au tout départ, nous avons fait des estimations très préliminaires. Nous ne savions pas vraiment quel serait le coût au tout début. Nous devons travailler pour voir si cette application de priorités est possible.

Becky a parlé également qu'il y a des implications juridiques sur lesquelles nous devons nous pencher du côté du Conseil d'Administration, le transfert international de données, le RGPD. Il y a donc un certain nombre de questions que l'on doit traiter si l'on veut lancer ce SSAD. Cela nous prendra du temps.

Comme nous l'avons dit, nous avons introduit le concept de phase de conception opérationnelle. Nous allons y revenir mais l'intention de cela, c'est de travailler avec le conseil de la GNSO, notamment pour nous assurer que les hypothèses que nous avons formulées sont justes. C'est quelque chose que nous avons toujours fait, mais nous n'avons pas toujours été transparents par rapport à cela. Donc quand il y a un sujet qui est complexe, nous pensons qu'il est une bonne idée d'ouvrir ce processus. Et plus important encore – et Becky l'a bien dit – nous ne connaissons pas encore le coût, donc ce sont des questions opérationnelles sur lesquelles nous devons encore nous pencher.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup Göran.

Je vais donner la parole à Rafik à nouveau, qui est liaison du conseil de la GNSO avec le groupe EPDP. Rafik, Michele et après Philippe.

RAFIK DAMMAK : Merci Keith.

Tout d'abord, j'aimerais ajouter un élément. Nous avons fait une suggestion au moment de présenter le rapport final et je pense que cela vient des expériences précédentes que nous avons pu avoir. Et l'idée ici est de pouvoir aider le Conseil d'Administration à examiner cette question. S'il y a des questions qu'ils souhaitent soulever ou poser, nous préférons que ce soit fait maintenant et ne pas attendre à plus tard. Mais en même temps, nous espérons que ce processus ne prendra pas trop de temps. Nous comprenons tout à fait la complexité et les différents facteurs qui doivent être pris en compte dans cet examen. Nous sommes tout à fait conscients de cela mais en même temps, nous savons combien il est important de pouvoir obtenir des résultats dans des délais appropriés. Voilà mon commentaire.

Ensuite, Becky a posé une question par rapport aux questions qui restent en suspens encore. Dans la réunion du conseil de la GNSO, nous avons à plusieurs reprises analysé les prochaines étapes par rapport à ces questions qui restent ouvertes ou en suspens. En octobre, le conseil de la GNSO se penchera justement sur les

prochaines étapes par rapport à cela. Je ne vais pas rentrer dans le détail des étapes proposées, mais le Conseil d'Administration devrait les approuver la semaine prochaine. Voilà pour ce qui est des prochaines étapes.

En ce qui concerne l'analyse coûts-bénéfices et le coût du système, je pense que cela était très utile d'avoir des estimations préliminaires pendant les délibérations de l'équipe EPDP parce que l'équipe EPDP et le président de cette équipe avaient demandé à l'époque à l'ICANN de présenter des estimations. Et comme Göran l'a dit, nous avons maintenant cette proposition que nous avons soumise à consultation publique. Donc mon avis, c'est qu'il ne faudrait pas attendre à en arriver à la phase de mise en œuvre pour nous poser la question du coût. C'est un processus qu'il faut suivre par le biais de plusieurs itérations afin que le groupe de travail PDP puisse aboutir à un résultat.

Comment considérer les différentes composantes de ce projet et comment arriver à un résultat ? Je pense qu'il y a eu des inquiétudes exprimées par rapport à ces estimations préliminaires, y compris pour les gens qui travaillent dans la partie technique. On pense qu'il faut être prudents par rapport aux estimations. Il faudrait savoir que ce type de systèmes n'est pas nouveau et qu'on peut tirer des apprentissages d'autres expériences.

Je vais m'arrêter là.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Rafik

Ensuite, nous avons deux autres personnes qui souhaitent prendre la parole, Michele et Philippe, et ensuite je donnerai la parole au Conseil d'Administration pour d'autres commentaires. Michele et ensuite Philippe.

MICHELE NEYLON :

Je tiens à préciser que je parle en mon nom propre en ce moment.

Je vais demander au Conseil d'Administration d'analyser cela de manière très prudente. Le conseil de la GNSO a voté en faveur de faire avancer ce projet parce qu'en tant que gestionnaire du processus d'élaboration de politiques, nous considérons que nous avons suivi ce processus de manière correcte. Je pense qu'un certain nombre d'entre nous et dans les unités constitutives, on a des inquiétudes importantes par rapport à l'approbation d'un système qui pourrait coûter très cher. Que les estimations soient justes ou pas, on peut être d'accord sur le fait que ce système sera assez cher. Nous pouvons créer une compagnie et sous-traiter des gens avec ce type de modèle. L'impact, donc, que ce type d'argent pourrait avoir sur des petites entreprises, sur des startup, est gigantesque.

De quoi parlons-nous ici ? On parle d'une situation où on est en train de signer un chèque où l'on donne le feu vert pour construire un système qui peut coûter 9 millions ou 5 millions, mais qui aura des coûts importants. Et le problème fondamental ici, c'est que les gens qui veulent ce système l'ont refusé. Alors pourquoi devrait-on

construire un système qui ne sera pas utilisé? Les gens qui l'on demandé ne vont pas l'utiliser.

Du point de vue du conseil de la GNSO, nous avons voté en faveur parce que le processus a été suivi. Mais ceux qui ont demandé à avoir ce système l'ont refusé. Alors je vous demande de bien vouloir analyser cela non seulement comme un exercice de vérification ou un exercice académique parce que l'impact financier de cela est vraiment gigantesque. Et une partie de ce dialogue pourrait finir : « Nous avons analysé tout cela et cela ne vaut pas vraiment le coût de dépenser cet argent. » Je nous souhaite beaucoup de chance avec ceci.

KEITH DRAZEK :

Merci Michele.

Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN :

Je noterais la remarque précédente de Rafik. Michele n'est pas au Conseil mais vous serez impacté bien entendu. Merci de vos remarques, nous en prenons note.

C'est une phase de planification dans laquelle nous sommes. Dire oui, en effet, ce qui rentre dans le cadre de référence. Et je pense que oui, pour le Conseil d'Administration de l'ICANN, nous allons prendre en compte la recommandation et être responsable, assumer nos responsabilités et nos obligations fiduciaires. Voilà où nous en

sommes aujourd'hui. Je crois qu'il faut bien comprendre exactement de quoi on parle et procéder par étapes.

Nous devons voir ce qui fait le plus de sens et comment nous allons organiser ce système. Donc je crois que nous aurons beaucoup plus de dialogue à ce sujet.

Nous allons passer la parole à Philippe. Je vois Keith qui approuve. Philippe, allez-y et nous allons poursuivre sur ce sujet.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci beaucoup. J'espère que vous m'entendez bien.

Bonjour ou bonsoir. J'aimerais revenir sur le point qui a été débattu auparavant, la phase opérationnelle et de conception dont on a parlé avant avec les parties prenantes – on a parlé beaucoup la semaine dernière. J'aimerais savoir si c'était intentionnel. Je crois que Becky a un peu répondu déjà, mais un point de clarification s'il vous plaît. Est-ce que c'est donc dans les avis que le Conseil d'Administration va recevoir ? Est-ce que cela va nous donner un cadre de référence sur la durabilité financière que nous avons ? Et la manière dont cela va être développé, je pense que cela va prendre du temps à être produit.

Voilà ma question. Merci.

BECKY BARR :

Je crois que la réponse, c'est pour mieux comprendre ce qui est requis pour avancer. Et il doit y avoir approbation des recommandations par

les deux-tiers du Conseil. Si la politique n'est pas dans le meilleur intérêt de la communauté de l'ICANN, il faut que ce soit déterminé. Il faut qu'il y ait une meilleure compréhension des coûts pour cela, donc une analyse des coûts et des avantages pour les utilisateurs du système. Je pense que Göran peut nous donner plus de détail sur ce système normalisé, sur la phase de conception et d'opération.

GÖRAN MARBY :

Prenons un pas de recul. Nous devons penser à l'avenir. Le RGPD, c'est un exemple. Vous savez, le conseil de la GNSO débat de cela en ce moment, même avec le Conseil d'Administration avant que le Conseil d'Administration prenne une décision. C'est une très bonne chose. On reconnaît quelque chose que tout le monde sait, mais il est important de le rappeler.

Pour les procédures ultérieures, nous avons vu combien cela va coûter et comment on va mettre en place ce système. Vous savez que le conseil de la GNSO a fait une recommandation déjà et qu'ensuite, nous devons mettre cela en place d'une manière pratique. Cela devient compliqué. Il y a des aspects financiers, il y a des systèmes et il y a une question de responsabilité, de transparence. Ce n'est pas facile à mettre en place, ce n'est pas seulement une politique.

Et je suis d'accord avec vous à 100 % ou plus si possible. Nous devons délibérer ces choses lors des PDP. Mais comment pouvons-nous créer un processus en tant qu'organisation ? Nous sommes là pour aider le Conseil d'Administration, pour le soutenir. Comment pouvons-nous

travailler de manière transparente ? Comment pouvons-nous mettre en place un excellent système opérationnel ? Nous devons ouvrir un processus qui existe déjà, nous devons nous assurer que vous sachiez déjà comment l'ICANN fonctionne et travaille avec le Conseil d'Administration. Vous savez, nous devons créer quelque chose de solide.

Je crois que les complexités qui existent sur ce que vous avez décidé au conseil de la GNSO, je crois que le processus maintenant doit être complètement ouvert et de bonne foi. On n'a pas toujours toutes les réponses à apporter une fois qu'on a une recommandation à mettre en œuvre.

Il y a beaucoup de personnes qui m'ont dit ces deux dernières semaines – et je n'avais pas toujours réfléchi – une fois que le Conseil d'Administration aura pris sa décision et aura donné un calendrier, en toute transparence, là, nous aurons une phase de conception opérationnelle et nous devons dialoguer de très près avec le conseil de la GNSO parce qu'il va y avoir une demande auprès du Conseil d'Administration de mise en place de ce système.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci Keith et Jeff. Je vois des commentaires dans le chat qui sont tout à fait valides.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre sur ce point qui voudrait intervenir ?

KEITH DRAZEK :

Je ne vois pas d'autres mains, donc on peut passer au point suivant s'il vous plaît à l'ordre du jour, le point 2 sur la diapositive, l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre et principalement la recommandation 7, les prochaines étapes pour cela, les incohérences par rapport à ce qui existe déjà. Donc je vais passer la parole à Pam pour gérer le point 2. Pam et Rafik vont prendre la parole sur cette phase 1 du EPDP. Ils en ont déjà beaucoup parlé au conseil de la GNSO. Moi, étant donné que je suis employé de Verisign, je vais me récuser et ne pas prendre la parole à ce sujet. Nous sommes opérateur de registre et cela a un impact évidemment sur Verisign et sur la vente de certains noms de domaine que nous gérons, donc je ne prendrai pas la parole à ce sujet et Rafik prendra la discussion. Je crois que notre liaison également avec l'équipe de révision de mise en œuvre pourra intervenir.

PAM LITTLE :

Je ne sais pas si vous êtes très au courant de la phase 1 du EPDP. La recommandation concerne le transfert de données d'enregistrement des bureaux d'enregistrement et des registres. Donc il y a une recommandation, la recommandation 7 dans le rapport final et comme vous le savez, le Conseil a adopté toutes les recommandations et par la suite, le Conseil d'Administration a adopté ces recommandations sauf deux.

La recommandation 7 a été adoptée par le Conseil d'Administration en mai l'année dernière. Le Conseil a reçu une lettre de Maarten Botterman, président du Conseil d'Administration de l'ICANN. Nous

avons eu quelques réunions pour gérer le contenu de cette lettre. Et le Conseil a décidé au mois de mai de travailler avec Sébastien Ducos, qui est liaison avec l'IRT, pour essayer de résoudre ce problème.

Le Conseil à ce moment-là avait une situation assez unique et nous avons dû consulter les processus, les principes, les lignes de conduite concernant les principes de l'IRT, les lignes de conduite de cette équipe de révision de la mise en œuvre. Nous avons dû les aider pour gérer cette situation et voir quels sont les accords qui existent avec l'IRT. Donc il y a un travail diligent de réalisé pour essayer de trouver des points communs ou une approche commune au sein de l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'IRT. Cela a pris quelques mois et en septembre, lors de la dernière réunion du Conseil, Sébastien Ducos a conclu qu'on était arrivés à une impasse et qu'on n'arrivait pas régler le problème et que les points de vue étaient toujours les mêmes.

Nous sommes revenus à la lettre de Maarten en mai et nous avons essayé de voir si nous pouvions gérer cela et résoudre le problème. Après avoir consulté tous ces processus et politiques de la GNSO, nous avons fait référence aux politiques de consensus et au cadre de référence pour les politiques de consensus. On a parlé du rôle que devrait jouer le Conseil à ce niveau, fournir des conseils à l'équipe de révision de la mise en œuvre concernant l'intention de la recommandation et l'historique. Voilà où nous en sommes.

Nous avons utilisé ce cadre de référence. Il n'y a pas beaucoup de conseils à ce niveau autre que le rôle du Conseil dans ce cas de figure.

Nous avons travaillé vraiment avec acharnement. Nous avons eu une représentation de toutes les parties prenantes, de tous les groupes et unités constitutives de la GNSO. Néanmoins, c'est un problème complexe qui est donc difficile à régler. Nous essayons d'avoir une petite équipe qui gère cela pour trouver un accord pour trouver une directive à donner à l'IRT parce que c'est véritablement un cadre de référence qu'on utilise pour les politiques de l'IRT. Et avec une petite équipe, je pense qu'il sera plus facile de travailler au niveau des politiques de consensus et de transition et de voir l'impact de la recommandation 7.

Donc il y a plusieurs points de vue au niveau de la petite équipe. Je ne suis pas en mesure de partager avec vous un seul point de vue. C'est un travail qui se poursuit, ce n'est pas terminé et il est très clair que si la petite équipe ne réussit pas à tomber d'accord, le conseil devra statuer et prendre une décision à un moment ou à un autre. Nous aurons donc des motions de proposées pour voir si le conseil peut voter sur une motion. Et nous essayerons de travailler à une motion qui serait à l'ordre du jour du conseil lors de la prochaine réunion du 21 octobre. Mais la petite équipe doit d'abord tomber d'accord sur le contenu de la motion et nous y travaillons. Il y aura une autre réunion cette semaine de la petite équipe. Voilà où nous en sommes.

J'espère que nous avons fait une bonne mise à jour de statut. Nous avons eu des échanges par écrit avec Maarten en juillet et les conseils que l'on peut donner à l'IRT et au Conseil seront en rapport avec les différentes étapes décidées par le conseil de la GNSO.

KEITH DRAZEK : Rafik, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ? Le message clé, c'est qu'il y a beaucoup de travail en cours au sein du conseil, dans des petites équipes, avec les liaisons de l'IRT. Donc on est tout à fait au courant de cela. Nous savons qu'il y a encore un travail à réaliser pour que le conseil puisse arriver à une position commune par rapport aux directives à donner à l'équipe IRT.

Rafik, vous voulez ajouter quelque chose ?

RAFIK DAMMAK : Merci beaucoup Keith.

Pam a donné un bon aperçu. Je voulais juste ajouter, pour ce qui est de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, il y a eu beaucoup de dialogues et à partir de ce que nous entendons de la part des représentants du Conseil d'Administration plus tôt cette année, je voudrais à ce moment-là en savoir davantage par rapport aux instructions que les membres du Conseil d'Administration ont données au personnel des groupes concernant les fiches de suivi, parce que je crois qu'il y a un certain désaccord par rapport à l'interprétation de certains points.

KEITH DRAZEK : Merci beaucoup Rafik.

Je vais passer la parole à Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup de ce dialogue qui est certes très important pour essayer de trouver une solution. J'apprécie donc ces questions.

Becky, est-ce que vous souhaitez apporter une réponse à la question de Rafik ?

BECKY BURR : Merci beaucoup.

Je pense que la décision du Conseil d'Administration par rapport à ceci est assez simple du fait que l'on comprend qu'il s'agit d'une question difficile, complexe, et qu'il y a beaucoup de travail encore à effectuer.

Le Conseil d'Administration ne considère pas la recommandation de l'étape 1 du EPDP comme refusant le WHOIS ou comme modifiant ou altérant ces modifications. Et nous comprenons que cela doit être fait de manière transparente et ascendante dans le cadre du modèle multipartite et de manière articulée. Cela revient à la GNSO de prendre une décision par rapport au fait de savoir si oui ou non il faut changer ou annuler le WHOIS détaillé. Ce n'est pas au Conseil d'Administration de faire ce travail.

Pour ce qui est du message que veut faire passer le Conseil d'Administration, je ne suis pas très sûre d'avoir compris ce que Rafik souhaite poser comme question concernant les instructions au personnel de l'organisation ICANN qui travaille avec l'équipe IRT. Le

Conseil d'Administration ne croit pas que la politique du WHOIS détaillé a été annulée par les recommandations de la première phase du EPDP.

KEITH DRAZEK : Pam a la parole.

PAM LITTLE : Merci Becky.

Je pense que Rafik faisait référence à un échange entre le personnel de l'ICANN ou un courriel du personnel de l'ICANN qui a été adressé au conseil avec des instructions de la part du Conseil d'Administration.

Dans la mise en œuvre, l'organisation ICANN fait des exercices de rédaction et je crois que du point de vue de certains membres de l'IRT ou des membres du conseil, ce texte n'est pas en ligne avec l'intention de la recommandation 7. Donc c'est dans le contexte de ces échanges que l'on a mentionné qu'ils ne font pas de politique mais qu'ils suivent les instructions du Conseil d'Administration.

Dans la quatrième fiche de suivi, il y a trois points soulevés par le Conseil d'Administration. Le premier point concernait le fait que le Conseil d'Administration notait que les points contenaient les recommandations du rapport final. Et je pense que là, il y a un malentendu ou une mauvaise interprétation à cette référence à un minimum de données agrégées. Parce que le Conseil d'Administration a également soulevé un autre point concernant les commentaires du

groupe de représentants des bureaux d'enregistrement et je voulais insister sur le fait que le Conseil d'Administration, dans la résolution, a demandé à l'équipe EPDP phase 2 de considérer si les corrections contenues dans les commentaires du groupe de travail de représentants des bureaux d'enregistrement reflètent de manière précise l'intention de la recommandation. Donc cette demande du Conseil d'Administration n'a pas été communiquée à l'équipe EPDP de la phase 2, alors cela n'a pas été considéré par cette équipe.

Aujourd'hui, si on fait un point, un conseiller du groupe des représentants des bureaux d'enregistrement a envoyé une clarification de la part de ce groupe et il semblerait, d'après la lecture de ce commentaire, que le Conseil d'Administration pourrait avoir mal interprété ce commentaire.

Donc Becky, si vous avez l'occasion, je vous demande de bien vouloir lire cette clarification qui a été faite par rapport au deuxième point de la fiche de suivi pour voir si après relecture de ce commentaire vous gardez la même position ou pas. Et je pense que c'est cela qui a mené à une certaine confusion ou à un malentendu.

BECKY BURR :

Merci beaucoup.

Si on pouvait partager ce commentaire du groupe de représentants de registres, cela serait utile.

PAM LITTLE : Je vais le partager sur le chat. Merci.

BECKY BURR : Merci.

KEITH DRAZEK : Merci Pam, merci Becky.

Göran.

GÖRAN MARBY : Je veux saisir cette opportunité pour dire que lorsque le Conseil d'Administration approuve une résolution et qu'il demande à l'organisation ICANN de mettre en place une mesure, cela lance la minuterie pour nous parce que nous devons mettre en œuvre ce que le Conseil d'Administration a décidé.

L'organisation est responsable de la mise en œuvre avec l'aide de la communauté. C'est pour cela qu'au fil des années, nous avons incorporé à ce processus avec certains éléments nouveaux. Nous avons ajouté cette situation où nous voyons où il n'y a pas d'accord, par exemple dans l'IRT, donc on revient vers le Conseil d'Administration et vers le conseil de la GNSO pour voir s'il y a une autre décision qui peut être prise. C'est le cas du WHOIS détaillé/résumé.

Donc le personnel de l'organisation ICANN a fait évoluer ce processus que nous avons avec le Conseil d'Administration. Et avec le Conseil

d'Administration, nous recevons ces instructions, nous revenons vers le conseil de la GNSO parce qu'une des raisons pour lesquelles nous avons envoyé ces clarifications au conseil, c'était pour justement clarifier parce que nous ne prenons pas de partie pour l'un ou pour l'autre. Ce n'est pas à nous. Notre seule mission, c'est de mettre en œuvre ce que le Conseil d'Administration approuve dans sa résolution.

Donc c'est pour cela que nous avons essayé de clarifier des choses, mais c'est la façon dont nous essayons de travailler. Mais si vous pensez que nous avons tort, il faut nous critiquer. Donc nous essayons de suivre tous ces processus, d'avoir des discussions au bon endroit et au bon moment, mais nous sommes chargés de la mise en œuvre et notre rôle est neutre. Et c'est au Conseil d'Administration de parler avec la GNSO pour résoudre ces malentendus. Nous espérons que ce problème va être résolu dans l'avenir.

Merci beaucoup.

KEITH DRAZEK :

Je vois que Pam a levé sa main, peut-être qu'elle veut ajouter un élément par rapport à cela. Pam, je vous passe la parole.

PAM LITTLE :

Je voulais très rapidement répondre à Göran.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Göran. L'organisation doit être neutre, et pareil pour le conseil de la GNSO. Très souvent, nous avons des PDP et nous nous engageons dans des débats.

Le conseil a un rôle, celui de s'assurer que les recommandations sont mises en œuvre conformément à l'intention dans laquelle elles ont été créées. C'est pour cela que nous avons mis en place le cadre d'interprétation. Je ne suis pas très sûre, quand il y a des ambiguïtés par rapport à une recommandation particulière, je ne sais pas si c'est au Conseil de clarifier cela. Je n'ai pas trouvé de document qui le dise en tout cas.

Quand il y a une mise en œuvre des politiques de consensus, on fait référence uniquement au rôle du Conseil dans ce type de situation. Et je ne dis pas que le Conseil d'Administration n'a pas un rôle à jouer, mais ce n'est pas tout à fait clair pour nous. Donc compte tenu de cela, je pense que c'est au conseil d'orienter l'équipe IRT pour voir si les politiques recommandées sont mises en œuvre comme prévu.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Pam.

Je voudrais résumer un petit peu pour les prochaines étapes et pour les politiques et procédures.

Donc la petite équipe du conseil de la GNSO continue à travailler. Il y a une réunion cette semaine. Il y aura des débats et le 21 octobre, le conseil de la GNSO continuera à travailler là-dessus. Et nous converserons avec le Conseil d'Administration avec grand plaisir. Après le 21, vous aurez un nouveau conseil de la GNSO. C'est un thème important qui doit être résolu.

Et j'aimerais revenir en arrière sur l'échange que nous avons eu un petit peu plus tôt dans l'année. Le conseil de la GNSO a noté le point de vue du Conseil d'Administration concernant la politique de consensus qui n'avait pas été rejetée par le PDP. Mais l'impact qui existe véritablement et les incohérences qui existent, on doit véritablement les régler.

Il y a un effort de politique qui doit être lancé pour limiter les incohérences entre la politique de consensus et la recommandation 7. Cela a toujours été prévu et je crois que ce qui est difficile aujourd'hui, c'est que le statut au niveau de l'IRT, de cette équipe de révision de la mise en œuvre, c'est les termes qui sont proposés pour publication dans la phase de commentaires publics ne sont pas cohérents par rapport à ce qui avait été approuvé par le Conseil d'Administration et par le conseil de la GNSO. Donc c'est une situation difficile. Des politiques approuvées doivent être mises en œuvre de manière claire et précise. C'est le problème qui se pose, mais nous avons encore un dialogue qui s'est instauré et nous allons avancer là-dessus.

Je m'arrêterai là. Je voulais simplement résumer un petit peu la situation au niveau du processus et par rapport à ce que nous en pensons.

Je vais redonner la parole à Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup.

Cela fait du sens, merci de cela. C'est clair que nous devons résoudre ensemble ce point. Le Conseil d'Administration essaie de prendre des décisions qui font du sens.

Göran, vous avez toujours la main levée ? Vous voulez intervenir ?

GÖRAN MARBY :

Oui. Sur le chat, on dit : « Le Conseil d'Administration a travaillé à des lignes de conduite pour la mise en œuvre. » Et le Conseil a dû intervenir et avoir des points de vue. Nous avons l'intention de faire cela avant l'ICANN69, nous voulons continuer ce débat et donc avancer là-dessus tous ensemble.

MAARTEN BOTTERMAN :

Voilà comment nous pouvons d'une manière responsable avancer. Merci beaucoup.

Vous voulez parler de la recommandation 12 ? Il nous reste une dizaine de minutes.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Maarten. Merci à toutes et à tous. Nous avons eu d'excellents débats sur le dernier point.

Oui, je crois que nous avons besoin d'effectuer une mise à jour sur les recommandations supplémentaires. Concernant la recommandation 12 EPDP phase 1, il y avait deux recommandations qui n'ont pas été totalement acceptées ; la 12 en était une. Il y avait des

recommandations supplémentaires. La question du conseil, c'est est-ce qu'il y a une mise à jour à ce niveau ? Je vais donc donner la parole à Pam et à Rafik pour voir s'ils veulent ajouter quelque chose concernant cette recommandation 12, à moins qu'un membre du Conseil d'Administration veuille prendre la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Nous allons leur demander d'intervenir.

BECKY BURR : Je vais vous donner une mise à jour.

Nous avons reçu la participation et l'avis du conseil au niveau de la conservation des informations et des données. Il faut être très clair. C'est une question qui devrait être simple.

Nous avons donné un exemple d'une situation où une recommandation arrive, un enregistrement arrive et le nom de domaine est icann.org. Le bureau d'enregistrement est une organisation étant l'ICANN, mais cela n'est pas confirmé par l'organisation. Donc ce champ pose problème. Et le bureau d'enregistrement a la possibilité d'enlever ces informations. Ce n'est pas ce qui est montré ou ce qui est caché, c'est le travail effectué par le bureau d'enregistrement dont on parle. Donc la solution pourrait être que des informations de contact pour le titulaire du nom de domaine seront maintenues. Dans son cas, le titulaire du nom de domaine deviendra administrateur de domaine. Si vous contactez

l'administrateur du nom de domaine, quand vous évitez la situation où à la base cela peut être un transfert, à ce moment-là et ce n'est pas obligatoirement un administrateur de domaine, ce peut être qui que ce soit. Ce peut être joesmith@icann.org.

Donc on essaie de bien comprendre comment les décisions sont prises pour s'assurer que les informations de contact pour le titulaire du nom de domaine soient maintenues. Cela est très étroit.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci de ces précisions.

Rafik ou Pam, voulez-vous commenter à ce sujet ? Ou quelqu'un d'autre ?

PAM LITTLE : Merci beaucoup Becky de cet exemple. Je crois que c'était pour voir où en est le Conseil d'Administration sur cette recommandation. Nous avons déjà échangé au niveau de cette recommandation. Merci des précisions de Becky. Est-ce que vous pensez que c'est quelque chose de nécessaire ? Vous pouvez nous écrire. Si vous avez besoin de plus d'informations de notre part, on sera très heureux de les fournir.

BECKY BURR : Merci beaucoup.

Je crois que c'est un petit problème qu'on pourrait facilement résoudre. Mais pour quelque raison que ce soit, nous n'avons pas été

en mesure de le faire. Nous allons vous envoyer quelque chose par écrit plutôt que d'échanger des courriels. Je prends note de vos commentaires. C'est quelque chose d'important, ce n'est pas énorme, mais c'est important.

PAM LITTLE : Nous serons très heureux d'avoir cela par écrit. Et on reviendra vers vous.

BECKY BURR : Merci beaucoup.

MAARTEN BOTTERMAN : Excellent.

Je ne vois pas d'autres mains de levées. Nous allons donc pouvoir conclure cette séance. Nous avons ensuite le SSAC.

J'ai beaucoup apprécié ce dialogue et cette séance. Je crois que c'est très bien d'avoir des dialogues de ce type. Comme l'a dit Becky, c'est une bonne manière d'échanger. Et c'était très bien de dialoguer de cette manière. Je crois que les processus sont importants. Nous avons un système multipartite qui doit travailler, nous avons des textes statutaires, nous connaissons chacun nos rôles par rapport à nos communautés. Et nous devons nous assurer que nous assumions nos responsabilités fiduciaires et que nous avançons étape par étape.

Nous avons une phase de planification, nous devons bien comprendre ce que cela veut dire.

J'apprécie votre attitude constructive tout au long du processus et je serai très heureux de travailler lors des prochaines étapes.

KEITH DRAZEK :

Merci beaucoup Maarten.

Je crois que nous pouvons conclure la réunion. J'aimerais remercier tous les membres du Conseil d'Administration et tous les conseillers de la GNSO. Nous avons plus de 200 personnes aujourd'hui à cet appel, donc merci beaucoup d'avoir participé à cette réunion. Le conseil de la GNSO apprécie toujours l'engagement, le dialogue avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. C'était un excellent appel. Je vous souhaite une excellente réunion ICANN69.

MAARTEN BOTTERMAN :

Et je vous souhaite une excellente pause-café ou pause-diner.

KEITH DRAZEK :

Au revoir à toutes et à tous.

MAARTEN BOTTERMAN :

Et on se retrouve dans les couloirs.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]